

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Et Dieu créa Delpy

Rasson, Anne-Catherine; Charles, Marie; Morandini, Philippe; Rézette, Marc

Published in:

En hommage à Francis Delpérée

Publication date:

2007

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Rasson, A-C, Charles, M, Morandini, P & Rézette, M 2007, Et Dieu créa Delpy. dans *En hommage à Francis Delpérée: itinéraires d'un constitutionnaliste*. Bruylant, Bruxelles, pp. 89-101.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

ET DIEU CRÉA DELPY

PAR

MARIE CHARLES
PHILIPPE MORANDINI
ANNE-CATHERINE RASSON
MARC REZETTE

ETUDIANTS ÉMÉRITES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Lorsque nous avons eu l'honneur d'être contactés par les responsables de cet hommage, nous avons été pétrifiés. Par la qualité et l'excellence des auteurs des autres chapitres, par l'ampleur de la tâche et par la prétention que nous aurions à écrire «au nom des étudiants». C'est en effet à ce titre qu'il nous a été demandé de rédiger un article sur le Professeur Francis Delpérée. Cette démarche n'est pas anodine, car s'il est un trait distinctif dans le chef du Professeur Delpérée, c'est *sa relation avec les étudiants*.

Dans un premier temps, nous avons envisagé un témoignage exhaustif. Nous ignorions le nombre d'étudiants – plusieurs milliers – ayant bénéficié de l'enseignement du Professeur Delpérée, mais chacun d'eux avait certainement une anecdote à raconter. Nous étions résolus à les rassembler, ce qui aurait nécessité plusieurs volumes. L'éditeur nous a gentiment mais clairement opposé une fin de non-recevoir. Nous demeurons persuadés qu'un hommage en 106 volumes avec des illustrations rassemblées dans IV tomes annexes (numérotés 107 à 107^{quater}) aurait ravi son auguste destinataire.

Nous avons encore imaginé recenser toutes les apparitions de Monsieur Delpérée dans les spectacles de revues estudiantines. S'il est un membre de la Faculté qui a inspiré les rédacteurs de revues, c'est l'éminent professeur de droit public. Il nous est néanmoins apparu extrêmement difficile voire impossible de restituer ces sublimes moments de dérision.

Finalement, nous avons opté pour une contribution récréative et... structurée. Une bonne structure, c'était la moindre des choses. Celle-ci se décline en trois parties.

Dans un premier chapitre, nous avons souhaité plonger le lecteur dans une fiction narrative, fiction qui reprend le vécu d'un étudiant «Lambda», ses impressions, ses sentiments, partagés par bon nombre. Rien ne peut, à notre sens, être plus imagé que pareille fiction pour appréhender pleinement la nature de la relation que les étudiants ont avec leur professeur de droit constitutionnel et ses nombreuses facettes. Le lecteur pourra, à sa guise, percevoir l'image du professeur telle qu'elle est véhiulée, sans complaisance aucune, au sein des étudiants. Le lecteur nous pardonnera ce qu'il pourrait prendre pour certaines familiarités qui, dans notre chef, n'ont rien d'irrévérencieux mais ne font que refléter le vécu du milieu étudiantin. Outre les rapports noués aux cours, Monsieur Delpérée a la faculté de personnaliser le moindre contact qu'il peut avoir avec ses étudiants, faisant même parfois naître chez certains un sentiment de relation d'exclusivité. Toute ressemblance avec des personnes existant ou ayant existé serait purement fortuite.

Le deuxième chapitre, résolument différent, tente de compléter le portait de l'illustre pédagogue que nous célébrons. Après avoir observé notre Sujet du point de vue de l'étudiant, il nous a semblé intéressant de passer de l'autre côté du miroir, d'examiner notre «monument du droit constitutionnel» de l'intérieur... Et c'est avec beaucoup de simplicité que le Professeur Delpérée s'est prêté au jeu d'un questionnaire librement inspiré de celui de Marcel Proust.

La troisième et dernière partie, notre conclusion, formule une question existentielle. Inutile de vous y précipiter, chaque chose venant en son temps!

I. - LES TRIBULATIONS D'UN ÉTUDIANT AU COURS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Août 2020. Je suis de retour à Louvain-la-Neuve, après de longues années d'absence. J'accompagne mon fils qui est venu s'inscrire en droit, l'idiot... Je débouche sur la Place Montesquieu. Une foule y est réunie, rassemblée autour d'une statue... un peu floue... Qui est-ce?... Ce profil m'est familier... Et cette voix... Mais oui, là,

au milieu de la foule, c'est lui! C'est Francis Delpérée... qui inaugure une statue! Il tire sur un cordon et découvre l'immense plaque posée sur le socle :

«A Francis Delpérée, le plus grand constitutionnaliste de tous les temps, Baron, Sénateur, Doyen, Professeur, Avocat honoraire, Docteur en droit à l'UCL et à Paris, Directeur du Centre d'Etudes Constitutionnelles et Administratives, Membre correspondant de l'Académie Royale de Belgique et de l'Institut de France, Docteur Honoris Causa des Universités d'Aix-Marseille III, de Genève, d'Ottawa et de Szeged, Assesseur au Conseil d'Etat.»

Francis Delpérée... Sa statue... Les souvenirs affluent...

Je me souviens, moi, Jean-Classe, étudiant de première licence, débarquant frais émoulu des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur...

18 septembre 1987. Je suis dans un état indescriptible. Les guindailles de rentrée ne sont décidément pas de tout repos. Mon Dieu, je me revois, il est 8 h 30. Il ne s'agit pas de rater mon premier cours avec le grand Delpérée. Même pas le temps de me changer! On le dit froid, impressionnant, très intelligent et captivant. Je suis impatient de rencontrer cette célébrité belge qui passe si souvent à la télévision pour ses avis éclairés et accessibles à tous. C'est décidé, je me mettrai dans le fond de l'auditoire. Il ne repérera pas mon état.

Peu avant le début du cours, assis dans l'auditoire Montesquieu 10, je suis pris d'un besoin pressant et me précipite dans les divines latrines de la Faculté de droit. De retour, les portes sont fermées, le cours a commencé. Oh non, j'ai manqué Delpérée. De dépit, je m'assois sur une chaise près de la porte d'entrée. Vu la fatigue accumulée, je m'assoupis. Tout à coup, une main énergique me sort de mes effluves alcoolisés. Quel est donc ce visage «flouté» qui me paraît si familier... Je lui fais un sourire béat, bien vite mué en grimace! Enfer et damnation, c'est Delpy (1)! D'un ton très onctueux, il me fait remarquer que le réveil devra, à l'avenir, être plus régulier. Mon sang ne fait qu'un tour, mon taux d'alcoolémie retombe immédiatement à zéro, *«ta carrière est foutue, tu ne réussis*

(1) Diminutif fréquemment utilisé par les ouailles du Professeur Delpérée.

ras jamais» me martèle une voix dans la tête. Cette fois-ci, je suis fiché.

15 novembre 1987. Il m'a fallu près de deux mois et beaucoup de courage pour me décider à retourner au cours et oser affronter le regard de Francis Delpérée... Tout est prévu pour passer inaperçu : au lit à 20 h 00, réveil à 6 h 00... Les places dans l'auditoire sont chères!

Dès 7 h 00 du matin, n'ayant rien bu de crainte de récidiver, la raie sur le côté, le code sous le bras, le col relevé, je suis assis au deuxième rang. L'appareteur annonce son arrivée... Il franchit la porte, je baisse le regard. Mais que fait-il? Je tente une timide percée. Il pose son Précis, vérifie le micro, réajuste la rosette au revers de son veston, et lance : «*Nous avons abordé la prévention politique des conflits. Trois observations...*» (2). Le cours a commencé. Je peux enfin lever les yeux.

Quel orateur, il n'y a pas à dire! Je ne savais pas qu'on pouvait parler si longtemps et de manière si captivante d'une sonnette d'alarme. Manifestement, je ne suis pas repéré, Delpérée doit m'avoir oublié. Je reprends espoir, ma réussite n'est peut-être pas compromise. Je peux donc revenir. Le prochain cours s'annonce génial : si j'ai bien compris, deux heures sur la «*Cocof*»... Minute?

Je reviens au cours de manière régulière. Au fond, Francis a raison : le droit public se structure toujours en trois points. C'est si logique, et dire que j'ai failli abandonner mes études à cause d'un simple quiproquo. Quel gâchis c'eût été!

10 février 1988. J'organise une conférence dans le cadre des activités du cercle de droit. J'ai choisi un sujet tout simple : «*L'impossibilité de régner de Léopold III*». Je suis sûr que cela va plaire. Delpérée est très disponible et nous a assuré que l'auditoire serait rempli. De fait, quel succès! Des mauvaises langues prétendent qu'il oblige ses étudiants à suivre les conférences, incluant celles-ci dans sa matière. Je persiste à croire que mon thème n'est pas étranger à cette réussite. Après la conférence, nous décidons d'aller nous sustenter et nous nous dirigeons vers le célèbre «*Il Doge*». Francis a pris un carpaccio, moi aussi; il prend un verre de vin, je le suis; au final une bouteille, je fais pareil! Je pense que c'est

(2) F. DELPÉRÉE, *Le droit constitutionnel de la Belgique*, Bruylant, Bruxelles, 2000, p. 663, n° 769 et suiv.

l'occasion ou jamais de le tutoyer. J'ose un «*Francis*» amical et lui lance «*Je suis entièrement de ton avis, la Constitution belge, c'est si simple!*». Il blêmit... Peut-être ne supporte-t-il pas le vin italien? Sans même m'adresser un regard, froidement, il me répond, «*Vous n'y êtes pas du tout! La Belgique se traverse peut être avec un seul plein d'essence, il n'en reste pas moins qu'elle dispose du texte constitutionnel le plus finement et techniquement élaboré, auquel j'ai participé. Finalement vous dites moins d'âneries lorsque vous vous endormez à la porte de l'auditoire*». Mon plat me semble subitement amer... Il n'a donc rien oublié... C'est la descente aux enfers... Il a la mémoire qu'on lui prête! A dater de ce jour, je ne mets plus les pieds à ses cours. De toute façon, il y a les syllabi.

7 mars 1988. Je fais un bout de chemin avec ma kokoteuse Anne-Marie qui va au cours de Delpy. Alors que je la quitte, une voix familière m'interpelle : «*Et alors Monsieur Jean-Classe, n'avez-vous pas peur de ne jamais rattraper le train à force d'absences répétées à mon cours? Vous allez devoir courir très vite!*». Confus, je m'embrouille dans mes explications et n'ai d'autre choix que de gagner l'auditoire.

Je prends conscience que cette interpellation n'est autre qu'un appel du pied, un signe de Francis. C'est qu'il pense que je peux y arriver. Je m'installe. Le cours porte sur les navettes... Les navettes entre les deux chambres (3)... Palpitant! Tel Monsieur Spock (4) au sommet de sa forme, Francis parvient à téléporter son auditoire dans la quatrième dimension du bicaméralisme belge... Quelle aventure, quelle fiction! Quel acteur ce Delpy, quel interprète! Je pourrais l'écouter des heures! S'il n'existait pas, il faudrait le créer!

23 mars 1988. C'est la journée «*portes ouvertes*» pour les classes de rhétorique. Totalemment adepte, je vais même suivre l'exposé qu'il dispense à cette jeunesse vierge de toute notion juridique. Et il fait mouche! L'auditoire est subjugué. Delpérée règne même en renom! Mon voisin est particulièrement emballé. Il se présente : «*Renders, David Renders*». Il a même l'outrecuidance de me glisser, qu'à ses yeux, la Constitution belge est très accessible. Le souvenir cuisant de mon repas au «*Il Doge*» ressurgit et je lui rétorque superbement : «*Vous n'y êtes pas du tout! La Belgique se traverse*

(3) F. DELPÉRÉE, *op. cit.*, p. 707, n° 944.

(4) Personnage de science-fiction de la série télévisée «*Star Trek*» diffusée dans les années soixante.

peut être avec un seul plein d'essence, il n'en reste pas moins qu'elle dispose du texte constitutionnel le plus finement et techniquement élaboré auquel j'ai eu... auquel le Professeur Delpérée a participé. Indéniablement, ce jeunot n'arrivera à rien!

Avril 1988. Bon sang de bonsoir! Pourquoi notre Souverain a-t-il accordé à Dehaene ses cent jours! Cent jours pour former son gouvernement! Cent jours... de présence ininterrompue de notre professeur à l'écran, au micro, dans les journaux! On frôle l'overdose! Certes, il nous a conseillé de suivre l'actualité, mais quelle misère! Il n'est plus possible d'étudier! J'ai demandé à ma mère de m'appeler à chacune de ses interventions. Je dois descendre toutes les dix minutes. Je suis envahi d'un déchirement total: l'actualité via la télé et la radio ou l'étude du Précis de Delpérée... Je vais craquer...

Finalement, il est très digeste ce précis de droit constitutionnel... depuis que la télévision a imploré. En une semaine, tout est assimilé. Cette matière, je la maîtrise! Tout est construit, charpenté en trois points comme la célèbre structure étatique de Montesquieu. Je suis persuadé que c'est à dessein que notre ami Francis l'a reproduite dans son cours – un rappel subliminal en quelque sorte! –. Je me sens l'âme d'un constitutionnaliste, un vrai. Je suis maintenant paré à tout affronter.

«Les sanglots longs de la Constitution bercent mes nuits d'une longueur monotone». L'examen écrit se déroule le 06 juin. Le Jour «J», quatre heures d'examen. Je m'attendais à une rafale de questions, rien de tout cela. Deux questions toutes simples, abordables, bref «Un examen normal avec des questions normales» (5). Je sors de cette épreuve conquérant. Mon désespoir en est d'autant plus grand: 8/20! Le Roi règne mais ne gouverne pas. Moi, j'étudie mais ne réussis pas! Fort heureusement l'oral de rattrapage est annoncé. Je suis un des rares inscrits. Cet oral de rattrapage tourne facilement au dérapage, une mauvaise prestation pouvant tout faire capoter.

«Excellent» me lance-t-il à la fin de cette épreuve, «Très bon examen! Je vous donne neuf!». Superbe prestation pour lui... Résultat ô combien décevant pour moi: il s'agissait de 9/20. L'année est cependant réussie. Malgré ma joie, je suis quelque peu désolé de ne

plus avoir à étudier ni à rencontrer ce professeur au colloque singulier.

Je n'ai plus jamais eu l'occasion de le côtoyer par la suite, tant aux cours, ayant dû opter pour l'option économique et sociale, que dans ma vie professionnelle. Je regrette de n'avoir jamais osé contacter ce professeur pourtant disponible pour ses «anciens».

Je quitte mes nombreux souvenirs. Monsieur Delpérée termine son discours, sa statue est maintenant officiellement inaugurée. Je me décide, je m'avance vers lui, il me sourit... C'est certain... Il m'a reconnu...

II. – DELPY VU PAR DELPÉRÉE

Notre questionnaire a été l'objet d'un petit subterfuge que la rigueur intellectuelle nous empêche de passer sous silence. Il était bien évidemment exclu que notre illustre interlocuteur contribue, en connaissance de cause, à son propre hommage. Nous lui avons donc soumis notre questionnaire en prétextant qu'il était destiné à une petite publication éditée à l'occasion d'obscures retrouvailles d'anciens. L'auteur du Précis s'est prêté à l'exercice de bonne grâce, sans ménager son accueil, malgré le caractère particulièrement modeste du projet annoncé. Nous l'en remercions vivement.

Les réponses, recueillies le 27 décembre 2006 sous forme d'interview, sont garanties cent pour cent de l'unique, du seul, du vrai Delpy! Puisse-t-il nous pardonner notre petite astuce.

1. Le principal trait de mon caractère :

La détermination.

2. Le don de la nature que je souhaiterais avoir :

Le don de l'ubiquité.

3. L'année dans laquelle je préfère enseigner :

L'année dans laquelle est donné le cours de droit constitutionnel (l'actuel deuxième bac).

4. La qualité souhaitée chez les étudiants :

Le sens critique.

(5) Interview télévisée de F. DELPÉRÉE, journal télévisé de la RTBF, juin 1991.

5. La qualité souhaitée chez les étudiantes :

Le sens de l'imagination.

6. Mon principal défaut vu par un auditoire :

Je crains que ce ne soit la sévérité!

7. Ma principale qualité vue par un auditoire :

Un certain sens pédagogique.

Vous connaissez le célèbre tableau de Rembrandt «La leçon d'anatomie». On y aperçoit un professeur qui désigne du bout de ses ciseaux de dissection un corps allongé. J'estime au contraire que le professeur ne doit pas considérer la matière comme un objet distinct de lui. Je m'identifie à l'objet de mon exposé.

8. Ma pensée préférée lorsque j'interroge un étudiant :

Vivement les vacances!

9. La faute estudiantine qui m'inspire le plus d'indulgence :

Rater un «à fond»!

10. Ce que j'apprécie le plus chez les bisseurs :

Leur persévérance.

11. La branche de droit public ou de droit administratif que j'aime le moins enseigner :

Les finances publiques.

12. La session pendant laquelle j'aime le moins interroger :

La session de janvier : il fait noir quand on commence et quand on termine.

De plus, les étudiants râlent parce qu'ils n'ont pas profité des fêtes.

Cette session de janvier est un droit pour l'étudiant mais c'est peut-être un faux privilège. J'ai connu le système inverse qui conduisait l'étudiant à présenter les matières juridiques d'une année en deux journées. Cela changeait évidemment les modes d'interrogation. Aucun professeur ne se serait permis d'interroger sur la note au bas de la quatre cent septantième page de son syllabus. Il s'agissait de questions plus générales et plus fondamentales.

13. Le principal trait de ma correction :

Le trait oblique!

14. Mon plus grand taux de réussite :

100 % au séminaire de droit constitutionnel.

15. Mon rêve de Professeur :

Enseigner ad vitam aeternam!

16. Le pays où je préfère enseigner :

Le pays qui est le mien.

Le malheur de la Belgique, c'est que vous y êtes tout de suite catalogué. C'est une maladie belge.

Quand je suis à l'étranger, on ne me prête pas inutilement des arrières pensées. On me prend pour ce que je dis.

Lorsque j'enseigne à l'étranger, j'y puise le sens du relatif.

17. Une devise pour la Faculté de Droit :

Il s'agit de ma devise quand j'étais Doyen, celle que j'avais en tête : E Pluribus Unum!

18. Mes auteurs juridiques préférés :

Dabin, Rivero, Carbonnier.

19. Mes constitutionnalistes préférés :

Badinter et Favoreu.

20. Ma «revue des étudiants» préférée :

Une des seules à laquelle je n'ai pu assister : la revue de l'année 1990 intitulée «Objectif l'urne».

J'ai vu la cassette. J'ai toujours l'affiche dans mon bureau à la Faculté. Splendide! Quand je quitterai Louvain-la-Neuve, je l'emmènerai au Parlement. Le titre était un peu prémonitoire!

21. Mon plus grand regret professionnel :

Ne pas mieux pratiquer l'espagnol et l'italien couramment.

Je me débrouille en espagnol que j'ai appris pendant mes études secondaires.

L'italien, je l'ai appris phonétiquement. Le langage des bras et des mains fail le reste...

22. Ma plus grande jole professionnelle :

Mon élection à l'Institut de France.

J'appartiens à la section « droit et législation » de l'Académie des Sciences morales et politiques.

La séance solennelle de rentrée des cinq Académies et les réunions auxquelles je participe deux à trois fois par an constituent une véritable récréation. L'Académie a quelque chose d'amusant parce que la démarche est gratuite : on s'intéresse aux sujets les plus divers non dans un but professionnel mais pour s'ouvrir l'esprit. C'est du délice, du plaisir à l'état pur.

23. Ce que je souhaiterais laisser à la Faculté de Droit :

Un message pour les étudiants : je vous aime bien!

24. On dit que le droit mène à tout. Selon moi, à quoi mène-t-il?

Il y a une infinité de professions dans lesquelles le juriste peut apporter sa méthode, sa technique, son sens critique, son imagination, sa discipline...

Un jour, dans un avion, je rencontre un ancien étudiant qui m'annonce travailler dans un bureau s'occupant des sportifs de haut niveau. Je lui dis : « Vous au moins, vous ne faites plus de droit! ».

Il me répond : « Pas du tout. J'engage des joueurs, je fais des contrats d'exclusivité, je place l'argent de champions, je m'occupe d'une revue sportive. Je ne sais pas comment j'aurais pu faire ce métier sans le droit! ».

Tant mieux si le droit mène à tout!

25. La réforme constitutionnelle que j'estime le plus :

La déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

26. Mon livre préféré, hormis la Constitution et les Lois du Peuple Belge :

Les œuvres complètes de Chateaubriand.

27. Le morceau de musique que je préfère :

« Così Fan Tutte » de Mozart.

28. Si je devais être un acteur de cinéma ou de théâtre :

Je serais un rôle au théâtre : Busiris dans « La guerre de Troie n'aura pas lieu » de Giraudoux.

29. Mon divertissement préféré :

La télévision. En qualité de spectateur... et acteur!

30. La pire de mes gaffes dans la vie :

C'est de ne pas m'en souvenir.

Pour me faire pardonner, je vous livre une anecdote : En tant qu'étudiant, lors d'un examen chez Jean Dabin, je suis entré dans son bureau et me suis assis par inadvertance sur son siège! Il m'a dit : Ah non hein m'fi, celui-là, c'est pour les vifs!

31. Ce que j'apprécie le plus chez mes amis :

La convivialité.

32. Ce que je voudrais être :

Je pense être ce que j'ai toujours souhaité : être professeur.

Lorsque j'étais étudiant, dès le début, je voulais être professeur. A Saint-Louis, j'avais un professeur – Monseigneur Aloys Simon, titulaire du cours d'Histoire contemporaine – qui enseignait de façon extraordinaire et qui paraissait pleinement heureux. J'aspirais à faire la même chose.

Le jour où je ne fais plus de droit constitutionnel, où je n'ai plus d'activité politique, je m'occuperai à rédiger les notices que l'on trouve dans les produits alimentaires ou dans les appareils électroménagers, qui sont écrites dans un sabir épouvantable.

33. Les personnes existant ou ayant existé que j'admire le plus :

Napoléon et le Général de Gaulle.

34. La personnalité qui m'a le plus marqué :

Le Roi Baudouin avec qui j'ai fait, en colloque singulier, mes plus beaux séminaires de droit constitutionnel.

35. Mes héros dans la fiction :

Tintin. Je suis un adepte de la « ligne claire ».

36. Mon rêve de Bonheur :

Expliquer, expliquer, expliquer.

37. L'état présent de mon esprit :

Je m'amuse bien.

38. Une dernière question, à la manière de Bernard Pivot dans l'émission «Apostrophes» : Quand je verrai Dieu, qu'est-ce que je lui dirai? :

J'ai fait ce que j'ai pu.

III. - CONCLUSION

Au terme de nos deux «variations» sur le thème «le Professeur Francis Delpérée et les étudiants», il nous faut constater que nous avons totalement omis de justifier le choix du titre. Quoique...

Il n'aura pas échappé au lecteur attentif que, lors de ses pérégrinations dans le monde merveilleux du droit constitutionnel, notre fort peu dégourdi Jean-Classe, dans un très fugace instant de grâce, pose une question. La question essentielle : «*Et si le Professeur Delpérée n'avait pas existé...?*».

Si le Professeur Delpérée n'avait pas existé, il n'y aurait pas eu ces cours magistraux auxquels il nous a été donné d'assister.

Si le Professeur Delpérée n'avait pas existé, il n'y aurait pas eu ce sens de la formule, cette vulgarisation inégalée du fédéralisme belge, cette médiatisation salutaire de la Constitution.

Enfin, si le Professeur Delpérée n'avait pas existé, il n'y aurait pas eu, tout simplement cet hommage d'une étudiante restée anonyme qui, dans un formulaire d'évaluation, écrit à propos du titulaire du cours de droit constitutionnel : «*Monsieur Delpérée? Le professeur!*».